



UNIVERSITÉ DE NANTES
FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE

*« Licence sciences humaines et sociales, mention
psychologie »*

Faculté de PSYCHOLOGIE

Licence 1

Année universitaire 2020 - 2021


LISTE DES SIGLES

APS	Activités Physiques et Sportives
ATER	Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche
BS	Bibliothèque Spécialisée
BU	Bibliothèque Universitaire
CC	Contrôle Continu
CM	Cours Magistral
Cycle L	Cycle Licence
Cycle M	Cycle Master
DA	Dispensé d'Assiduité
EC	Elément Constitutif d'une unité d'enseignement
ECTS	European Credits Tranfert System
ET	Examen Terminal
ESPE	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
HDR	Habilité à Diriger des Recherches
LLSHS	Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales
MCF	Maître de Conférences
MTU	Méthodologie du Travail Universitaire
PPP	Projet Professionnel Personnalisé
PAST	Professeur Associé Temporaire
PR	Professeur
PRAG	Professeur Agrégé
PV	Procès-Verbal
STAPS	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
SUAPS	Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives
SUIO	Service Universitaire d'Information et d'Orientation
SUMPPS	Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
UEL	Unités d'Enseignement Libre

Table des matières

1. SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES,	5	
2. MENTION PSYCHOLOGIE	5	
CE GUIDE CONTIENT...		5
DEBOUCHES		5
LE S.U.I.O		6
3. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	8	
INSCRIPTIONS		8
REORIENTATION		8
TUTORAT, AUDITEUR LIBRE, REGIME SPECIAL, DISPENSE D'ASSIDUITE,		9
OBTENTION D'UNE BOURSE		10
CAMPUS RESPONSABLE		12
4. LA FACULTE DE PSYCHOLOGIE	13	
CURSUS SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, MENTION PSYCHOLOGIE		13
CADRE ADMINISTRATIF		14
BIBLIOTHEQUES & RECHERCHE DOCUMENTAIRE		15
MESSAGERIE & INTRANET		16
5. LES ENSEIGNEMENTS	17	
ORGANISATION		17
MAQUETTE PEDAGOGIQUE		18
6. PROGRAMME PEDAGOGIQUE	19	
SEMESTRE 1		19
SEMESTRE 2		31
7. VALIDATION, CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	44	
CONTROLES CONTINUS, EXAMENS TERMINAUX ET SESSIONS		44
CONDITIONS PARTICULIERES		45
DISPENSE D'ASSIDUITE		45
REGIME SPECIAL		45
ECTS		45
ABSENCE		46
REPORT DES NOTES		46
MODALITES DES CONTROLES		48
VALIDATION - CAPITALISATION - COMPENSATION		51
JURY		51
CONSULTATION DES COPIES		51
PROGRESSION		51
DIPLOMES ET RELEVÉS DE NOTES		52

8. LANGUES, CULTURE & INITIATIVE	54
PRATIQUER UNE ACTIVITE CULTURELLE ET ARTISTIQUE A L'UNIVERSITE DE NANTES	54
PRATIQUER LES LANGUES ETRANGERES A L'UNIVERSITE	54
9. INFORMATIONS PRATIQUE	55
CALENDRIER UNIVERSITAIRE : 2020 - 2021	55
COORDONNEES DES SERVICES	56
COORDONNEES DES ENSEIGNANTS DE PSYCHOLOGIE	57



Sciences humaines et sociales, mention Psychologie

CE GUIDE CONTIENT...

- Un rappel des informations administratives concernant tous les étudiants de la Licence « Sciences de l'Homme et de la Société », mention psychologie.
- Des informations spécifiques à la première année de psychologie.

En outre, des informations spécifiques (emplois du temps, constitution des groupes de travail, absence d'enseignants, dates de contrôle, etc.) sont communiquées par mail. Consultez votre Webmail fréquemment.

DEBOUCHES

Les études du niveau Licence, mention *Psychologie*, sont la première étape pour préparer un cursus complet permettant d'obtenir le titre de psychologue (bac +5). Ce cursus peut déboucher sur une activité dans des domaines professionnels aussi variés que :

- ✓ celui du conseil (ressources humaines, marketing, organisation, etc.),
- ✓ de l'aide et du soutien individuel ou de groupe, de l'enseignement (éducation, orthophonie, etc.),
- ✓ de la formation (évaluation, bilan professionnel, gestion des compétences, etc.),
- ✓ de la communication (publicité, média, Web, etc.),
- ✓ de l'ergonomie (conception de systèmes, intelligence artificielle, etc.),
- ✓ de la recherche (universités, grandes écoles, laboratoires, etc.),
- ✓ et bien d'autres.

Attention !!! Compte tenu des textes en vigueur concernant le statut de psychologue, une licence de Psychologie ainsi qu'un Master de Psychologie sont obligatoires pour obtenir le titre de psychologue à l'issue du master 2 (bac +5).

La licence mention « psychologie » offre donc la possibilité aux étudiants de poursuivre vers l'un des deux Master proposé à la Faculté de Psychologie de Nantes (Master Mention Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations, ou Master Mention Psychologie, parcours Clinique, parcours Enfant et Adolescent ou parcours Cognitive et Clinique) ainsi que vers d'autres masters nationaux.

L'admission dans les Master en psychologie passe par un processus de sélection basé sur plusieurs éléments, principalement les notes obtenues en L1, L2 et L3.

Par ailleurs, la réalisation de stages est fortement recommandée en vue d'une initiation aux milieux professionnels en lien avec le domaine de la psychologie et ses débouchés.

Les études de Licence en psychologie permettent aussi des articulations avec d'autres mentions du domaine Sciences Humaines et Sociales, ou encore contribuent à la préparation à l'entrée dans d'autres cursus de formation spécifiques, comme :

- les Masters des Métiers de l'enseignement (ESPE),
- les concours d'entrée des centres et dispositifs de Formation aux Professions Sociales :
 - Educateurs spécialisés (DEES)
 - Moniteurs Educateurs (CAFME)
 - Assistants de Services Sociaux (DEAS)
 - animateurs Sociaux Culturels (DEFA)
- les concours d'entrée des centres de formations aux professions sanitaires (petite enfance) :
 - Infirmiers
 - Educateurs de jeunes enfants (DEEJE)
- les concours de recrutement divers.

Globalement, les filières professionnelles constituant les principaux secteurs d'emploi des étudiants de Psychologie correspondent donc au secteur sanitaire et social, scolaire, de l'entreprise et des organisations, de la justice, de la police, de la recherche et de l'enseignement.

Le S.U.I.O

Le S.U.I.O (<http://www.univ-nantes.fr/suio>) tient à la disposition des étudiants une documentation complète sur les débouchés de la psychologie.

Il propose également des ateliers d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle :

- Projet professionnel
- CV, lettre de motivation
- Recherche de sélection d'entreprises
- Préparation d'entretiens

ainsi qu'un accompagnement individuel sur rendez-vous.

Vidéo de présentation :

<https://www.youtube.com/watch?v=sKXgbjVinTO&feature=youtu.be>

L'édition 2020 de la Journée d'Orientation du Tertre aura lieu fin Janvier, début février.

L'objectif de cette journée est de vous permettre de mieux connaître les parcours et les débouchés des formations, de bénéficier de retours d'expériences, et surtout, de poser des questions, de commencer à préparer votre insertion professionnelle.

Outre la présentation de ses Masters, la faculté de psychologie prévoit toute la journée un forum des métiers comprenant notamment des temps d'échange avec des professionnels et jeunes diplômés. Le SUIO organisera également une série d'ateliers conçus pour accompagner vos recherches de stage. Enfin, des tables-rondes et stands transversaux, communs aux différentes composantes (Stages & études à l'étranger, Engagement Étudiant, Césure, Service Civique etc.) seront proposées pendant toute la journée.

Informations administratives

INSCRIPTIONS

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales.

Nombre d'inscriptions :

Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle L est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d'études (L1, 2, 3) ;
- une inscription supplémentaire possible sur l'ensemble du cycle L, sur dérogation accordée par le Président de l'Université. La demande est à effectuer sur Intranet, via l'application SURF.
- le Président de l'Université garde la possibilité d'octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées particulières.

Annulation d'inscription avec remboursement :

Elle s'effectue via la plate-forme SURF sur votre Intranet **avant le 15 octobre**. Lorsque le remboursement est accordé, vous devez vous rendre à la scolarité LLSHS (Lettres Langues Sciences Humaines et Sociales) avec un RIB.

Annulation d'inscription sans remboursement :

- **Au-delà du 15 octobre et jusqu'au 15 décembre**, l'annulation d'inscription s'effectue via la plate-forme SURF sur votre Intranet. Le remboursement des droits universitaires n'est plus possible.
- **Au-delà du 15 décembre**, pour demander l'annulation d'inscription ou l'abandon d'études, envoyer un courrier motivé à :
Présidence de l'Université
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU)
1 QUAI DE TOURVILLE
BP 13522
44035 NANTES CEDEX

Transfert

Les étudiants nantais souhaitant intégrer une autre université doivent tout d'abord la contacter pour connaître sa capacité d'accueil, puis contacter le service de la scolarité de Lettres de Nantes pour retirer le dossier requis.

REORIENTATION

Une possibilité de réorientation vers une autre filière que la psychologie existe à la fin du premier semestre de la première année ; les étudiants concernés doivent contacter l'UFR de leur choix et en faire la demande via leur Intranet, sur l'application SURF, **jusqu'au 27 novembre 2020** (sous réserve de modifications de dates).

La commission de validation des acquis de la Faculté de Psychologie déterminera les UE qui peuvent faire l'objet d'équivalences et celles qui doivent être rattrapées.

TUTORAT, AUDITEUR LIBRE, REGIME SPECIAL, DISPENSE D'ASSIDUITE,

Tutorat d'accompagnement

Les étudiants et étudiantes de L1 souhaitant bénéficier d'un accompagnement par un tuteur ou une tutrice de L3, M1 ou M2 de psychologie doivent s'inscrire auprès du secrétariat avant **lundi 21 septembre 2020 inclus**, en remplissant le formulaire envoyé par mail et distribué lors des réunions de rentrée. Ce dispositif propose des séances hebdomadaires d'1h30 en petit groupe de soutien, remise à niveau, aide aux révisions, préparation des partiels, (etc.) ainsi qu'un accompagnement personnalisé permettant de mieux aborder l'entrée à l'université. La priorité sera donnée aux étudiants et étudiantes issu.e.s de baccalauréats professionnels et technologiques mais le dispositif ouvert à tous/toutes les L1, dans la limite des places disponibles.

Le tutorat d'accompagnement devrait commencer le lundi 28 septembre **en semaine** 39. Les tuteurs et tutrices contacteront les étudiants et étudiantes concerné.e.s via la messagerie étudiante pour convenir d'un premier rendez-vous.

Auditeur libre

Le statut d'auditeur libre nécessite une inscription auprès de la scolarité.

- contacter la scolarité à compter de septembre
- inscriptions à compter d'octobre
- 25 ans minimum,
- ne donne pas la qualité d'étudiant,
- dans la limite des places disponibles.

Régime spécial

Sont concernés les étudiants ne pouvant valider la formation sur une année car ils sont engagés dans la vie active, assument des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou étudiante, sont chargés de famille ou engagés dans plusieurs cursus, présentent une situation de handicap ou sont sportifs de haut niveau.

Ce statut permet de suivre et de valider l'année d'étude en 2 ans avec ou sans dispense d'assiduité. L'année dans laquelle les étudiants s'inscrivent est divisée en deux blocs. Le 1^{er} bloc correspond aux UE choisies la 1^{ère} année. Le 2^{ème} bloc correspond aux UE restantes de l'année d'étude qui seront suivies la 2^{ème} année.

Le régime spécial est automatique la 2^{ème} année, et l'étudiant qui veut y renoncer la 2^{ème} année doit demander expressément le changement de régime. Si sa demande est acceptée,

il réintègre le régime normal, est considéré comme redoublant, et les UE validées sont alors conservées.

Les demandes sont à effectuer à la rentrée, début septembre auprès de la scolarité (après inscription), et **avant le 22 septembre**.

Dispensé d'assiduité (DA)

La dispense d'assiduité permet, pour un motif reconnu, de ne pas assister aux TD. Elle doit être justifiée en fonction de la situation de l'étudiant (contrat de travail, livret de famille, certificat médical, certificat de scolarité d'une autre formation...).

Les épreuves de contrôles continus sont remplacées par des examens terminaux à la fin du semestre. Les cours magistraux sont validés de la même manière que pour les étudiants assidus, lors des sessions d'examens terminaux.

Les DA doivent impérativement prendre contact dès les premières semaines d'enseignement avec chaque enseignant de TD et TP afin de demander la bibliographie, les photocopies éventuels et afin de prendre connaissance des modalités de validation spécifiques. Les contenus de cours ne sont pas fournis par les enseignants et sont à récupérer auprès des étudiants appartenant au même groupe de TD.

Les demandes pour le premier semestre (étudiants inscrits uniquement) sont à effectuer via l'application SURF sur l'Intranet jusqu'à fin septembre/début octobre (**Attention : voir dates précises sur votre Intranet en début d'année**).

Pour le second semestre, la demande se fait du **1^{er} au 30 janvier**.

Pour les conditions de validation (régime spécial et DA), vous devez vous reporter au chapitre 6 intitulé « validation, contrôle des connaissances ».

ATTENTION : dans l'attente de la réponse définitive de votre demande de DA, il vous est fortement recommandé d'aller en TD et de vous présenter aux éventuels contrôles continus (CC). **Si votre demande de DA est refusée et que vous ne vous êtes pas présenté aux CC, aucune épreuve de rattrapage ne pourra vous être proposée.**

Engagement étudiant

La faculté de psychologie est engagée dans une démarche de reconnaissance et de valorisation de l'engagement étudiant, dans la mesure où celui-ci porte sur >150h durant l'année universitaire. Si vous êtes dans cette situation et souhaitez bénéficier d'un aménagement (changement de groupe de TD par permutation ou dispense d'assiduité), vous devez envoyer par mail une demande motivée (justificatif + lettre explicative) au secrétariat. Cet engagement peut également faire l'objet d'une valorisation dans le cadre de l'EC Ouverture Professionnelle de L3.

OBTENTION D'UNE BOURSE

Des aides sociales peuvent vous être attribuées sous forme de bourse et/ou d'aide au logement, sur critères sociaux. Dans tous les cas, se renseigner auprès du CROUS pour en faire la demande (du 15 janvier au 31 mai)

Les boursiers doivent être présents à tous les cours et examens (sauf en cas d'accord de dispenses d'assiduité). En cas d'absence, un justificatif doit obligatoirement être fourni au secrétariat pédagogique pour les cours et les contrôles continus et à la scolarité pour les examens finaux.

Le non respect de l'obligation de présence aux cours et aux examens entraîne le reversement des sommes perçues.

En cas de non progression d'études, une bourse de cycle peut être attribuée sur critères universitaires : assiduité, présence aux examens, ECTS (s'adresser au CROUS). Un maintien de bourse est envisagé pour les cas médicaux ou sociaux (s'adresser au CROUS)

Les boursiers sont exonérés des frais d'inscription et de la CVEC de 90 euros. Si vous avez réglé les frais d'inscription ou effectué un premier versement (parce que vous n'aviez pas reçu votre notification de bourse par exemple), vous pouvez demander le remboursement des sommes versées. **Le remboursement n'est pas automatique** : il est impératif d'en faire la demande auprès de la scolarité LLSHS en présentant votre avis de notification de bourse.

Pour toute information concernant votre situation de boursier (conséquence d'une absence à un examen, etc.), vous devez contacter le service des bourses de la scolarité.

L'Université de Nantes a co-signé la charte internationale des « *Campus Responsables* » pour souligner son engagement dans le domaine du Développement Durable. Ainsi, elle a établi un planning responsable pour le 21^{ème} siècle (appelé *Agenda 21*).

Nantes Métropole, le CROUS, VéloCampus et diverses associations étudiantes - ainsi que la Faculté de Psychologie - participent activement à un ensemble d'interventions pédagogiques, d'animations et de mise en place de dispositifs et de moyens concrets pour vivre ce lieu d'études de manière responsable : surveiller sa consommation d'eau et d'électricité, participer au tri (poubelles jaunes et bleues, récupérateurs de cartouches, conteneurs à papier), fermer les portes en période de chauffage, participer à la propreté des couloirs et des salles pour diminuer l'utilisation de détergents, imprimer en recto-verso et favoriser les documents électroniques ... ne sont que quelques exemples de ce que *chacun* peut apporter pour rejoindre cette démarche.

Vivre pleinement son campus et travailler de manière responsable, sans se priver de ce qui est essentiel, voilà notre challenge pour l'avenir.

Liens utiles :

Venir à la fac en tram ou en bus sans embouteillage, c'est possible :

<https://www.tan.fr>

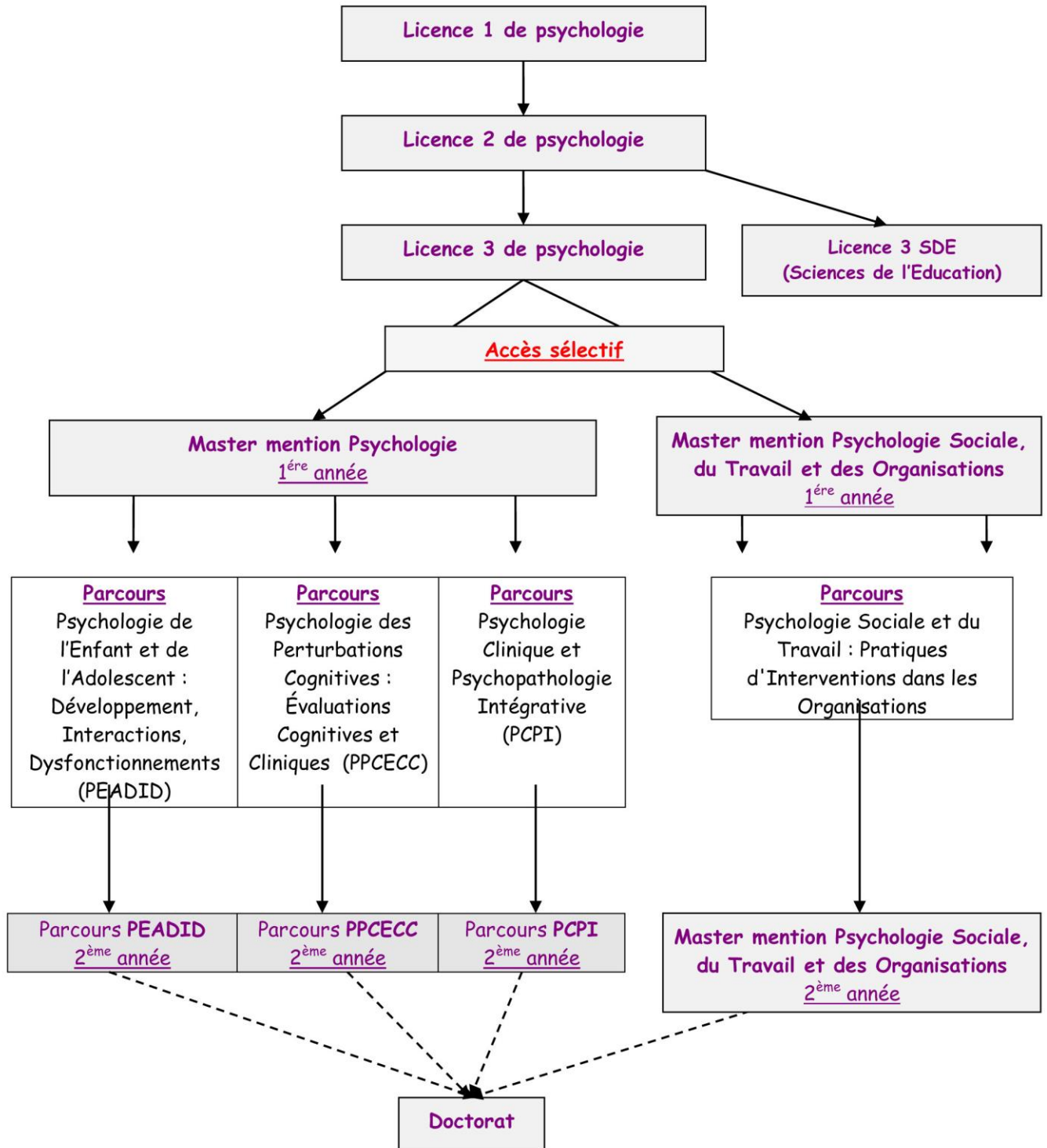
Disposer d'un vélo *VéloCampus* pendant toute l'année universitaire, c'est facile :

<http://velocampus.net>

La Faculté de psychologie

CURSUS Sciences humaines et sociales, mention psychologie

La Faculté de psychologie assure l'intégralité du cursus d'enseignement et de recherche en psychologie : le système LMD (Licence, Master, Doctorat).



Adresse de la Faculté

Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Faculté de Psychologie
Chemin de la censive du Tertre
B.P. 81227
44312 NANTES Cedex 3

Directeur de la Faculté

André NDOBO
Bureau 152 - 02.53.52.26.14

Directrice adjointe de la Faculté

Leslie DE BONT
Bureau 149 - 02.53.52.26.02

Secrétaire Générale

Corinne VILLATE
Bureau 158 - 02.53.52.26.48

Chargée d'Appui au Secrétariat Général

Solène MAINTEROT
Bureau Bibliothèque Scientifique de Psychologie - 02.53.52.26.19

Secrétariat de la Faculté

Sony LY
Bureau 155 - 02.53.52.26.49

Licence 1 de psychologie

Secrétariat L1 :

Stéphanie ENO-FRANCOIS
Bureau 156 - 02.53.52.26.04
Email : Stephanie.Eno-Francois@univ-nantes.fr

Responsabilité pédagogique :

Yvonnick CHERAUD
Tél. : 02.51.12.56.35
Email : yvonnick.cheraud@univ-nantes.fr

Président de jury :

Yvonnick CHERAUD
Tél. : 02.51.12.56.35
Email : yvonnick.cheraud@univ-nantes.fr

Enseignants

Les coordonnées des enseignants sont indiquées en fin de livret.

1- La Bibliothèque Universitaire (B.U.)

La B.U. offre en consultation sur place et en prêt tous les ouvrages et périodiques nécessaires à la Licence en Psychologie.

Pour faciliter vos exposés et vos recherches, la BU Lettres - Sciences humaines propose des ateliers sur les bases de données bibliographiques dans les différentes disciplines de Lettres Sciences-Humaines (Europresse, Psycinfo, MLA....), des ateliers pour réaliser votre bibliographie (Zotero) ou pour mettre en place une veille sur votre sujet de recherche (Inoreader, Twitter) ou encore pour la mise en page de votre mémoire. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec un bibliothécaire pour une aide personnalisée sur toute question d'ordre documentaire. Pour plus d'informations, consulter la page Madoc de la BU "l'ABC de la recherche documentaire"

Pour plus de renseignements, écrivez à bu-formationlet@univ-nantes.fr

2- La Bibliothèque Scientifique (B.S.) de Psychologie : 02.53.52.26.19

Gestion scientifique et administrative : Mme Solène MAINTEROT

La BS offre des documents supplémentaires (du lundi après-midi au vendredi midi) consultables pour les L1 et L2. Le prêt d'ouvrages est possible à partir de la L3 seulement. L'inscription est la même pour la BU et la BS, le catalogue informatisé est commun.

La BS vous propose :

- des manuels pédagogiques
- des dictionnaires
- des ouvrages scientifiques en psychologie
- des revues de psychologie (en consultation sur place)
- des tests (en consultation sur place, un catalogue des tests, avec la notice descriptive de chaque test permet de prendre connaissance des tests disponibles).

Pour la Recherche documentaire, la BS met à disposition des lecteurs :

- des postes équipés du catalogue local (BU et Bibliothèques associées),
- des postes équipés pour la recherche documentaire sur les bases de données bibliographiques.

Si vous souhaitez bénéficier d'une formation à la recherche documentaire en psychologie, vous pouvez demander un rendez-vous auprès de Mme Mainterot, responsable de la BS. Elle vous présentera l'ensemble des bases de données bibliographiques utiles ainsi qu'une méthodologie de travail pour la recherche documentaire en psychologie.

Sur le site WEB de la Faculté de psychologie, l'onglet « Bibliothèques » est un lien vers la page de la bibliothèque de psychologie, page sur laquelle vous trouverez différentes informations.

MESSAGERIE & INTRANET

Site Web de la Faculté :

Un site Web regroupant de nombreuses informations (administratives, pédagogiques, recherche) est à la disposition des étudiants via le lien suivant : <http://www.psychologie.univ-nantes.fr/>

Adresse électronique :

Une adresse e-mail est délivrée à chaque étudiant lors de son inscription administrative. Elle a pour forme : prenom.nom@etu.univ-nantes.fr

Le mot de passe fourni à l'inscription doit être modifié dès la première connexion. **Il doit être changé tous les 6 mois** (un message prévient de l'obligation de modifier ce mot de passe **sinon la boîte mail et l'Intranet sont bloqués**).

Cette adresse doit être **consultée très régulièrement**. En effet, certaines informations, notamment pédagogiques, ne sont transmises que par cette voie. Il est donc indispensable de relever régulièrement le courrier correspondant à cette adresse institutionnelle.

Attention :
Les échanges par mail avec les enseignants ne se font qu'avec les adresses universitaires.

Intranet :

Un accès intranet propose différents webservices (forum, webmail, inscription au sport, madoc, etc.).

Madoc :

MADOC est une plateforme d'enseignement de l'université de Nantes. Elle permet aux enseignants de déposer des documents pédagogiques et d'envoyer des mails collectifs aux étudiants. Il est important que les étudiants se connectent régulièrement sur Madoc afin de bénéficier de ces documents pédagogiques.

Les enseignements

ORGANISATION

La **présence** aux Cours Magistraux (CM) est demandée.

La présence aux Travaux Dirigés (TD) est **attendue** sauf pour les DA.

Enseignements et travail personnel à l'université :

La licence offre, évidemment, une formation générale et fondamentale. Au cours de cette première année, les deux semestres sont conçus de façon comparable et doivent vous apporter des connaissances de base dans le domaine de la psychologie.

Vous aurez en moyenne 18 heures de cours par semaine, auxquelles s'ajoute un volume au moins équivalent de temps de travail personnel. Le travail à l'université nécessite des lectures en plus des enseignements dispensés : l'enseignement « Méthodologie du Travail Universitaire » au premier semestre de la L1 a pour but de vous familiariser avec ce type de travail, en vous apprenant notamment à utiliser les bibliographies qui sont fournies pour chaque enseignement.

Changement de groupe :

Le changement de groupe de TD reste **exceptionnel**. Il peut être accepté pour un impératif par exemple professionnel (justificatif obligatoire) par permutation. Il est **toujours visé par le secrétariat Licence**. Toute demande doit **être déposée avant le 24 septembre**.

Evaluation des enseignements :

A l'issue de chaque semestre universitaire, un questionnaire en ligne est proposé aux étudiants (par le biais de courriels envoyés sur les boîtes mail universitaires) afin qu'ils puissent exprimer et transmettre à l'équipe pédagogique, leurs avis sur les enseignements reçus. Le questionnaire est anonyme et la confidentialité des réponses est assurée. Les résultats sont ensuite synthétisés et restitués aux enseignants. Il s'agit donc d'un outil visant à favoriser les échanges entre étudiants et enseignants afin d'améliorer la qualité de l'enseignement. L'efficacité de ce dispositif repose sur l'importance de vos contributions. Merci donc d'avance pour votre participation !

MAQUETTE PEDAGOGIQUE

Le tableau suivant présente les enseignements par semestre, vous y trouverez :

- le nom des Unités d'Enseignements (UE)
- les coefficients par UE
- les intitulés des Eléments Constitutifs (EC)
- le nombre d'heures de CM et TD par EC par semestre
- les ECTS par UE.
- Les codes des EC vous permettant d'accéder aux supports déposés sur MADOC

L1 psychologie							
Semestre 1							
code Pédagogique	UE et éléments constitutifs	UE	Coefficients UE, EC	Ects	CM	TD	TP
	DISCIPLINAIRE		18	18			
	MAJEURE PSYCHOLOGIE 1						
HPS1-1A	Psychologie clinique	O	4		12	12	
HPS1-1B	Psychologie cognitive	O	4		12	12	
HPS1-1C	Psychologie du développement	O	4		12	12	
HPS1-1D	Psychologie sociale	O	4		12	12	
HPS1-1E	Psychophysiologie	O	2		8	10	
	COMPLEMENTAIRE		9	9			
	MONO DISCIPLINAIRE PSYCHOLOGIE 1						
HPS1-2A	Psychologie clinique complémentaire	O	2		8	6	
HPS1-2B	Psychologie cognitive complémentaire	O	2		8	6	
HPS1-2C	Psychologie du développement complémentaire	O	2		8	6	
HPS1-2D	Psychologie sociale complémentaire	O	2		8	6	
HPS1-2E	Introduction Neurosciences	O	1		8		
	TRANSVERSAL		3	3			
	OUTILS 1		3				
HPS1-3A	Anglais	O	2			15	
HPS1-3B	MTU + Projet Professionnel	O	1			12	
Semestre 2							
	DISCIPLINAIRE		15	15			
	MAJEURE PSYCHOLOGIE 2						
HPS2-1A	Psychologie clinique	O	3		12	10	
HPS2-1B	Psychologie cognitive	O	3		12	10	
HPS2-1C	Psychologie du développement	O	3		12	10	
HPS2-1D	Psychologie sociale	O	3		12	10	
HPS2-1E	Psychophysiologie	O	3		10	8	
	COMPLEMENTAIRE		9	9			
	MONO DISCIPLINAIRE PSYCHOLOGIE 2	O					
HPS2-2A	Psychologie clinique	O	2		8	6	
HPS2-2B	Psychologie cognitive	O	2		8	6	
HPS2-2C	Psychologie du développement	O	2		8	6	
HPS2-2D	Psychologie sociale	O	2		8	6	
HPS2-2E	Introduction neurosciences	O	1		8		
	TRANSVERSAL		6	6			
	OUTILS 2						
HPS2-3A	Anglais	O	2			15	
HPS2-3B	Statistiques	O	3			18	
HPS2-3C	Ouverture professionnelle 1	O	1			12	

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

SEMESTRE 1

DISCIPLINAIRE

MAJEURE PSYCHOLOGIE 1

HPS1-1A PSYCHOLOGIE CLINIQUE

D. ROMMEL & M. LE BORGNE

COMPLEMENTAIRE

MONODISCIPLINAIRE PSYCHOLOGIE 1

HPS1-2A PSYCHOLOGIE CLINIQUE COMPLEMENTAIRE

D. ROMMEL & M. LE BORGNE

.

TRANSVERSALE

OUTILS 1

HPS1-11 ANGLAIS

R. WILLIAMS

SEMESTRE 2

**DISCIPLINAIRE
MAJEURE PSYCHOLOGIE 2**

**HPS2-1A PSYCHOLOGIE CLINIQUE
E. CHAUCHARD & D. ROMMEL**

COMPLEMENTAIRE

MONODISCIPLINAIRE PSYCHOLOGIE 2

HPS2-2A PSYCHOLOGIE CLINIQUE COMPLEMENTAIRE
E. CHAUCHARD & D. ROMMEL

TRANSVERSALE

OUTILS 2

HPS2-11 ANGLAIS

R. WILLIAMS

HPS2-12 STATISTIQUES

F. GUILLEMOT, J-M. GALHARRET & J-P. BABIN (responsable)

HPS2-13 OUVERTURE PROFESSIONNELLE 1

**A. DELEDALLE, coordination de l'UE sur le cycle licence et L. DEBONT
TD (12h)**

VALIDATION, CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

PRESIDENT DE JURY : Y. CHERAUD

Les modalités de contrôle des connaissances s'inscrivent dans la charte des examens de l'Université de Nantes, votée par les différentes instances de l'Université et s'appliquant à l'ensemble des formations. Des modalités spécifiques à la Licence « Sciences de l'homme et de la société - mention Psychologie » affinent ce dispositif.

Les téléphones portables et les assistants personnels sont strictement interdits pendant les épreuves d'examen (examen terminal et contrôle continu).

Contrôles Continus, Examens Terminaux et Sessions

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles dits «continus » (CC) portant principalement sur les TD et par des examens terminaux (ET) portant principalement sur les CM.

Les ET correspondent à des écrits sur table en fin de semestre.

Les CC peuvent prendre différentes formes : écrit sur table, dossier, exposé oral.

Session 1 du semestre 1 ☞ janvier.

Session 1 du semestre 2 ☞ mai.

Session 2 des 2 semestres ☞ juin - juillet

Se référer au calendrier dans ce livret pour connaître les périodes d'examens terminaux et consulter les panneaux d'affichage officiels pour connaître les dates et lieux exacts de chaque ET.

L'Université ne peut pas rendre compatible toutes les dates des examens : en cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante. Si une incompatibilité des dates d'examens se présente, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

CONDITIONS PARTICULIERES

Les étudiants ayant des difficultés liées à une situation de handicap permanent ou ponctuel peuvent bénéficier d'un temps de composition supplémentaire lors des CC et des ET.

Il est impératif de s'adresser le plus tôt possible au SUMPPS pour obtenir un certificat médical. Un exemplaire de ce certificat médical est à déposer à la scolarité/service des examens pour l'organisation des ET. Un autre exemplaire est à déposer au secrétariat pour l'organisation des CC (sans certificat médical aucun aménagement ne sera mis en place). Les étudiants composeront pour les ET et les CC en même temps que les autres étudiants mais seront installés dans une salle particulière si besoin.

Pour les CC, les étudiants concernés par ce statut doivent en outre l'indiquer à l'enseignant de leur groupe de TD.

Les étudiants en situation de handicap doivent signaler tout changement pédagogique au service des examens.

DISPENSE D'ASSIDUITE

- Pour les CM : aucun aménagement, l'étudiant passe toutes les validations lors des examens terminaux dans les mêmes conditions que les autres étudiants.
- Pour les TD : le DA n'a pas d'obligation d'assister aux TD et ne les valide pas sous forme de CC. Cependant, il doit récupérer les contenus afin de les valider en fin de semestre sous forme d'Examen Terminal de TD. Pour le MTU, le DA doit s'adresser directement à l'enseignant de son groupe de TD pour connaître les modalités de contrôle (ce contrôle n'est pas sous forme d'Examen Terminal).

REGIME SPECIAL

Les étudiants doivent passer les examens du premier bloc la première année, et les examens du second bloc la deuxième année.

Le rattrapage des UE du bloc 1 a lieu lors de la seconde session de la première année.

Le rattrapage des UE du bloc 2 a lieu lors de la seconde session de la deuxième année.

Attention : les étudiants qui ne se présentent pas à la deuxième session de la première année pour les UE du bloc 1 ne pourront pas se présenter à ces UE lors de la session 2 de la deuxième année.

ECTS

Dans le cadre des formations conduisant à la délivrance d'un diplôme national français, les crédits ECTS (European Credits Transfert System) sont affectés aux UE.

ABSENCE

- **Absence à un CC** : l'absence à un CC donne lieu à un zéro d'absence.

AUCUNE ÉPREUVE DE REMPLACEMENT NE SERA ORGANISÉE POUR LES ÉTUDIANTS ABSENTS AUX CC, MEME SI L'ABSENCE EST JUSTIFIÉE.

- **Absence à un ET** : le traitement de l'absence se fait par un « zéro informatique ».

L'absence à une ou plusieurs épreuves de contrôle des connaissances (CC ou ET) ne peut empêcher ni un calcul de moyenne ni une validation de l'année.

REPORT DES NOTES

D'une session à l'autre

- **Cas du CC** :

Les notes de CC sont automatiquement reportées d'une session à l'autre, quelle que soit leur valeur. Si l'UE n'est validée que par un CC, il donne lieu à un rattrapage.

- **Cas des ET** :

Les étudiants qui n'ont pas validé leur année lors de la première session (moyenne générale inférieure à 10 sur 20) peuvent repasser les examens terminaux des UE non validées (UE inférieure à 10). Pour toutes les UE des blocs disciplinaires du 1^{er} et du 2^{ème} semestre, l'étudiant va au rattrapage si l'UE est non validée (UE inférieure à 10) même si la note de l'examen terminal est supérieure à 10.

Attention, le jury lors des délibérations tient compte de la présence aux épreuves de rattrapages.

L'inscription à la session de rattrapage est **automatique**. La note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la **meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage**.

D'une année à l'autre

En cas d'échec à la validation de l'année, les notes (CC et ET) de l'UE non acquise ne sont jamais reportées d'une année sur l'autre. Donc, l'étudiant doit se réinscrire à l'UE et se représenter à la validation de l'UE (CC et ET).

Pour les dispensés d'assiduité

Les notes ETDA (Examen Terminal pour Dispensés d'Assiduité) correspondant à la validation des TD, ne sont pas reportées en seconde session. Cela signifie que la note

d'examen terminal de seconde session remplace les deux notes de session 1 (la note d'examen terminal et la note ETDA de validation de TD quand il y en a une).

Les règles de report des autres notes sont les mêmes que celles du régime ordinaire.

Pour le régime spécial

Les moyennes des UE de la première année du régime sont « gelées » pendant 1 an (y compris les notes inférieures à 10).

A la fin de la seconde année, le jury délibère sur l'ensemble des résultats.

La compensation intervient en fin de deuxième année du régime.

EN COURS DE VALIDATION PAR LA DEVU

	SEMESTRE 1	VALIDATION

	SEMESTRE 1	VALIDATION

VALIDATION - CAPITALISATION - COMPENSATION

En cours de validation

JURY

Un jury est nommé par année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation :

- dès la délibération de la 1^{ère} session (en mai-juin),
- en fin de 2^{nde} session (en juillet).

LE JURY EST SOUVERAIN. Il se réserve la possibilité d'attribuer des points de jury qui s'inscrivent alors sur le procès-verbal (PV).

Le PV est affiché dans les couloirs de la Faculté et disponible sur Internet, à l'issue de la délibération du jury. Il est formellement interdit de dégrader le PV affiché (arrachage, raturage) sous peine de poursuites.

Cas du régime spécial : le jury statue sur la validation de l'année d'études à l'issue des **deux années** universitaires, en appliquant le cas échéant les règles de compensation.

CONSULTATION DES COPIES

Tout étudiant a le droit de consulter sa(ses) copie(s) d'examen et de s'entretenir avec le(s) correcteur(s). Cette consultation a lieu dans les jours qui suivent l'affichage des résultats (dates et horaires communiqués parallèlement).

Avertissement : la consultation des copies ne permet en aucun cas l'augmentation d'une note en vue d'acquérir une UE ou de valider l'année (cette décision relève de la seule compétence du jury), ni l'évaluation de l'enseignement ou de l'enseignant.

PROGRESSION

Conditions d'inscription dans l'année supérieure

L'accès est de droit, mais l'inscription se fait dès lors que l'étudiant a validé l'ensemble des années précédentes. La réinscription s'effectue via l'Intranet.

Si l'étudiant a validé un seul semestre (il est indiqué sur le relevé de notes : « autorisé/refusé » ou « autorisé/absent »), il peut :

- à la fois redoubler l'année pour valider le second semestre et s'inscrire dans l'année supérieure (*Attention ! en cas de chevauchement des dates d'examen entre 2 années, il faut privilégier l'acquisition des UE de l'année précédente*)
- Si l'étudiant ne veut pas s'inscrire dans l'année supérieure, mais seulement redoubler l'année en cours pour terminer l'acquisition des UE manquantes, il est nécessaire de contacter la scolarité.

ATTENTION : Nous rappelons aux étudiants qui sont dans les 2 cas de figure suivants, après les résultats de la deuxième session, qu'il est nécessaire pour eux de bien évaluer la charge de travail supplémentaire que représente le passage dans une année supérieure avec des UE non acquises dans l'année précédente.

Pour une 3^{ème} inscription dans la même année, il est nécessaire d'effectuer une demande de dérogation

Lieux et dates des inscriptions

Si l'étudiant était déjà inscrit l'année précédente à l'université de Nantes, l'inscription se fait par le web (www.univ-nantes.fr) dès parution des résultats (du 8 juillet au 31 juillet et du 15 au **31 août dernier délai**)

Transfert

Les étudiants nantais souhaitant intégrer une autre université doivent tout d'abord contacter cette dernière pour connaître sa capacité d'accueil, puis le service de la scolarité Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université de Nantes pour retirer le dossier requis.

DIPLOMES ET RELEVÉS DE NOTES

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG

Sans demande expresse de l'étudiant, le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé, d'une part le L1 et d'autre part le L2.

Obtention du diplôme final de Licence

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment la L1, la L2 et la L3, il n'y a pas de compensation entre les années.

Délivrance de diplôme, de relevé de notes et des ECTS.

Les diplômes sont disponibles à partir de la mi-décembre au guichet « examens et diplômes » de la scolarité LLSHS.

Les relevés de notes sont disponibles sur l'Intranet dès la délibération du jury (Les étudiants ont accès à leurs 3 dernières années). Ils constituent des documents officiels à conserver. **Il est impératif de les télécharger et de les imprimer (la version officielle est en format PDF)** (pour en disposer rapidement en cas de constitution d'un dossier par exemple).

A l'issue du premier semestre, le président du jury peut, sur demande de l'étudiant, délivrer un relevé provisoire de notes et crédits ECTS acquis.

Langues, Culture & Initiative

Pratiquer une activité culturelle et artistique à l'Université de Nantes

Tentés par une pratique artistique à l'université ? Dans une ambiance conviviale, aux côtés d'artistes, profitez d'une offre d'ateliers ouverts à tous et gratuits tout au long de l'année : écriture, expression et médias, théâtre, graff et fresque, culture numérique, danse contemporaine, vidéo, photo, poésie, rythme et voix, broderie, art et sciences, architecture.

Direction culture et initiatives - 02 72 64 04 48 - ateliers-culture@univ-nantes.fr

La culture à l'Université de Nantes : www.univ-nantes.fr/culture

Pratiquer les langues étrangères à l'université

Le SUL (Service Universitaire des Langues) propose chaque semestre une offre ponctuelle de formations linguistiques ouvertes à tous les étudiants souhaitant progresser et pratiquer des langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, italien, roumain, arabe, chinois, coréen etc...) : formations intensives, ateliers de conversation, remise à niveau, modules d'aide à la rédaction de CV et lettre de motivation en langue étrangère, préparation aux tests de certification (TOEIC, CLES, TOEFL etc.) ou aux séjours d'étude à l'étranger. Un Centre de Ressources en Langues (CRL) va ouvrir au troisième étage du bâtiment Tertre à l'automne 2018. Dans cet espace dédié à l'apprentissage de langues étrangères, vous trouverez une bibliothèque (manuels, romans, BD, DVD etc.), une salle de visionnage de films ainsi que des postes informatiques pour travail sur plate-formes et logiciels en autonomie. Le CRL accueillera toute l'année des groupes de conversations plurilingues, des clubs de lectures, un cinéclub, et divers ateliers linguistiques et culturels.

Pour en savoir plus : <http://www.pratiquerleslangues.univ-nantes.fr/>

Informations pratique

CALENDRIER UNIVERSITAIRE : 2020 - 2021

	OBJET	DATES	SEMAINE
	Réunions de rentrée de L1		37
SEMESTRE 1	Période de cours	du 14 septembre au 23 octobre 2020	38-43
	Vacances de la Toussaint	du 24 octobre au 1 novembre 2020	44
	Suite des cours	du 2 novembre au 16 décembre 2020	45-51
	Révisions	du 17 au 18 décembre 2020	51
	Vacances de Noël	du 19 décembre 2020 au 3 janvier 2021	52-53
	Examens session 1 semestre 1	du 4 au 16 janvier 2021	1-2
SEMESTRE 2	Période de cours	du 18 janvier au 19 février 2021	3-7
	Vacances d'hiver	du 20 février au 28 février 2021	8
	Suite des cours	du 1 mars au 21 avril 2021	9-16
	Révisions	du 22 au 23 avril 2020	16
	Vacances de printemps	du 24 avril au 9 mai 2021	17-18
	Examens session 1 semestre 2	du 10 au 26 mai 2021	19-21
	Corrections, délibérations	du 27 mai au 9 juin 2021	21-23
	Affichage des résultats session 1	au plus tard le 10 juin 2021	23
	Examens session 2 semestres 1 & 2	du 17 juin au 5 juillet 2021	24-26
	Corrections, délibérations	du 26 au 1 juillet 2021	26-27
	Affichage des résultats session 2	au plus tard le 13 juillet 2021	28

NB : les semaines 44 et 8 ne sont pas des semaines de congés. Les étudiants peuvent avoir des cours de rattrapage et/ou des contrôles continus.

COORDONNEES DES SERVICES

Adresse Université : Faculté de psychologie

Université de Nantes
Faculté de psychologie
B.P. 81227
44312 NANTES CEDEX 3

SCOLARITE des Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSHS)

(Philosophie, Psychologie, Sciences de l'Education, Lettres Modernes, Lettres Classiques, Histoire, Sociologie, Langues, Géographie)

scollshs@univ-nantes.fr

SERVICE SOCIAL

Possibilité de rencontrer une assistante sociale : contacter le Crous.

CROUS Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

2 Bd Guy Mollet - BP 52213
44322 NANTES Cédex 3
Tél. 02.40.37.13.13

SUIO Service Universitaire d'Information et d'Orientation

&

SUMPPS Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

Maison des Services - SUMPPS
110, boulevard Michelet - BP 32238
44322 - NANTES Cedex 3

Tél. SUIO : 02.40.37.10.00

Tél. SUMPPS : 02.40.37.10.50

COORDONNEES DES ENSEIGNANTS DE PSYCHOLOGIE

Nom	Prénom	Grade	Bureau	Poste téléphonique
ACIER	Didier	Professeur	134	02.53.52.26.25
AUDA-BOUCHER	Gwénola	MCF	UFR Sciences	02.51.12.56.33
BABIN	Jean-Philippe	MCF	124	02.53.52.26.27
BACRO	Fabien	MCF	130	02.53.52.26.41
BOUDOUKHA	Abdel-Halim	Professeur	138	02.53.52.26.08
BRET	Amélie	ATER	129	02.53.52.26.80
CAPPONI	Irène	MCF	126	02.53.52.26.33
CHAUCHARD	Emeline	MCF	136	02.53.52.26.05
CHERAUD	Yvonnick	MCF	UFR Sciences 134	02.51.12.56.35
COLOMBEL	Fabienne	MCF HDR	128	02.53.52.26.17
CONGARD	Anne	Professeur	149	02.53.52.26.03
DODIER	Olivier	Professeur	128	02.53.52.26.18
DE BONT	Leslie	PRAG	149	02.53.52.26.02
DELEDALLE	Aurore	MCF	132	02.53.52.26.11
EJLASSI	Aida	Enseignante	145	02.53.52.26.77
EVARD	Christelle	MCF	125	02.53.52.26.31
FLEURY-BAHI	Ghozlane	Professeur	150	02.53.52.26.29
GALHARRET	Jean Michel	PRAG	131	02.53.52.26.16
GILET	Anne-Laure	MCF	130	02.53.52.26.42
GUIGNARD	Jacques-Henri	MCF	131	02.53.52.26.43
GUILLEMOT	Françoise	PRAG	138	02.53.52.26.09
GUIMARD	Philippe	Professeur	140	02.53.52.26.36
HUCHET	Corinne	MCF	UFR Sciences	02.53.00.92.08
JEOFFRION	Christine	MCF HDR	146	02.53.52.26.12
KINDELBERGER	Cécile	MCF	131	02.53.52.26.01
LE BORGNE	Margaux	MCF	127	02.53.52.26.23
MARTIN	Pierre	PAST	129	02.53.52.26.21
NAVARRO	Oscar	MCF	146	02.53.52.26.30
NDOBO	André	Professeur	152	02.53.52.26.14
NOCUS	Isabelle	MCF	140	02.53.52.26.37
RENARD	Elise	MCF	154	02.53.52.26.44
ROBIN	Frédérique	MCF HDR	132	02.53.52.26.46
ROCHER	Laetitia	PAST	125	02.53.52.26.22
ROLAND	Françoise	MCF	126	02.53.52.26.34
ROMMEL	Delphine	MCF	136	02.53.52.26.35
ROUSSIAU	Nicolas	Professeur	154	02.53.52.26.45
SALOME	Franck	MCF	127	02.53.52.26.23
WILLIAMS	Rachel	MCF	149	02.53.52.26.28
ZITI	Abdenbi	MCF	124	02.53.52.26.28